

No 38

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Jean-Marc Antonioli

La séance est ouverte à 19h en présence de :

M. Raffaele Fraomene, Maire, Mme Stéphanie Lammar et Mme Sonja Molinari, Conseillères administratives

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Jean-Pierre Isabella, Dominique Jacot, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Etienne Zongo, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mme Loulou Morisod e M. Nicolas Kupferschmid

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance. Il excuse l'absence de Mme Florence Crettol, Secrétaire générale adjointe.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 151-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023
5. Délibération administrative **DA 152-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du crédit d'engagement complémentaire de CHF 8'646. — et les moyens de le couvrir
6. Délibération administrative **DA 153-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la constitution d'une servitude de superficie en faveur de la Ville de Carouge sur la parcelle N° 1881 de Carouge propriété de la Fondation Praille-Vernets-Acacias et grevée d'un droit de superficie N° 1886 en faveur de SIMGA SA – sise avenue Vibert
- Propositions des membres du Conseil municipal**
7. Motions
8. Postulats
9. Résolutions

- 10. Pétitions
- 11. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2024

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024 est approuvé par 24 oui, 0 non et 2 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Fraomene :

Présentation de la nouvelle remplaçante du chef de poste

Après quatre ans au sein de notre Administration en tant qu'agente de la police municipale à 100%, nous avons le plaisir de vous informer de la promotion et prise de fonction de Mme Lauréna MEYER, en tant que remplaçante du chef de poste de la police municipale à 100% au 1^{er} avril 2024.

Nous lui souhaitons plein succès dans cette nouvelle fonction et saisissons cette occasion pour la remercier de son engagement auprès de notre Commune et de son professionnalisme.

Communications de Mme Molinari :

Abattage d'arbres à la place de Sardaigne et au boulevard des Promenades

Nous avons le regret de vous informer qu'un platane, situé sur la place de Sardaigne a été affecté par un champignon lignivore (*Fomitporia punctata*), compromettant sérieusement son état physiologique et mécanique.

L'infestation fongique a gravement compromis la stabilité de près de la moitié de ses branches principales, rendant incertaine la sécurité de l'arbre malgré les tentatives d'haubanage. Depuis 2013, des expertises approfondies ont révélé un déclin de sa santé, exacerbé par les effets du dérèglement climatique favorisant la propagation de ce champignon.

Actuellement, la gestion de cet alignement arboré nécessite des inspections régulières ainsi que des mesures de sécurisation telles que l'haubanage et la taille des branches. Cependant, en raison de la complexité de la situation et du risque très important pour la sécurité des passants, l'abattage de ce platane est désormais inévitable.

Par ailleurs, nous vous informons que quatre platanes du boulevard des Promenades doivent, malheureusement, également être abattus. Trois d'entre eux se situent à la hauteur de la rue des Charmettes et le quatrième vers le milieu de la rue de la Faïencerie. Ces travaux nécessitent une planification particulière en raison de la complexité des lieux.

A noter que des réflexions ont été menées pour évaluer la possibilité de conserver les arbres une année supplémentaire sous condition de pratiquer des coupes drastiques sur les branches principales affaiblies par les champignons. Cependant, après des discussions internes et des consultations avec un cabinet d'expertise indépendant, cette idée a dû être écartée. Les réductions nécessaires sur les arbres compromettraient leur biologie. De plus, ils devront de toute manière être abattus dans un délai restreint après l'intervention.

Concernant les replantations, nous avons opté pour une essence identique à celle actuellement en place afin de préserver la valeur historique de l'alignement. À ce jour, le processus de demande de devis pour les abattages et les plantations a été lancé.

Nous anticipons la réalisation des travaux d'abattage (tant du platane à la place de Sardaigne que de ceux sur le boulevard des Promenades) pour le début du mois de juin et les plantations pour cet automne, période la plus propice.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce projet dès que de nouvelles informations seront disponibles.

Les Apéros Nutri' Durables carougeois reviennent

Ces rendez-vous, réalisés en collaboration avec une nutritionniste agréée et journaliste carougeoise, Rachel Richterich, visent à sensibiliser sur les liens entre le contenu de notre assiette et les grands défis de notre époque que sont l'environnement, l'éthique et la santé. A faire seul, en famille ou entre amis, ces ateliers présentent des solutions concrètes pour changer la donne, le tout dans une ambiance conviviale et chaleureuse et chez un commerce carougeois partenaire.

Le programme 2024 est le suivant :

- Jeudi 16 mai 2024 de 18h30 à 19h30 à l'épicerie espace-terroir, sur le thème du commerce équitable dans le cadre de Carouge Fair Trade Town
- Jeudi 12 septembre 2024 de 16h30 à 17h30 à l'épicerie espace-terroir, pour les familles, sur le thème de la boîte à goûter
- Jeudi 3 octobre 2024 de 18h30 à 19h30 à l'Épicerie du Marché, sur le thème des superaliments locaux
- Jeudi 5 décembre 2024 de 16h15 à 17h15 à la Maison de quartier (à confirmer), sur le thème des biscuits de Noël

La participation aux ateliers se fait sur inscription. Le prix est de CHF 5.- par personne (gratuit pour les moins de 12 ans). Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Ville de Carouge.

Processus de concertation – Tir-au-Canon

Pilotée par l'Office de l'urbanisme du Canton de Genève, une démarche de concertation est lancée pour accompagner le projet de plan de quartier Tir-au-Canon, périmètre entre la rue Joseph-Girard, la rue Tir-au-Canon et la rue du Tunnel.

Dans le cadre de cette démarche, trois ateliers seront organisés les 22 mai, 19 juin et 9 octobre par l'Office de l'urbanisme auxquels les riverains d'un périmètre compris entre la rue Ancienne, la rue de Veyrier et la rue de la Fontenette sont conviés ainsi que les associations carougeoises.

Il s'agit d'une concertation précédant l'enquête technique, l'avant-projet de PLQ n'étant pas encore formalisé. Une commission sera organisée d'ici la fin de l'année pour vous tenir informés de l'avancement du dossier.

Communications de Mme Lammar :

Printemps Carougeois

Le concours de courts-métrages a précédé le début du Printemps Carougeois, qui se déroulera jusqu'au 5 mai prochain. N'hésitez pas à faire un tour sur le site internet du Printemps Carougeois (<https://www.printemps-carougeois.ch>) pour voir le magnifique programme concocté par notre service des affaires culturelles, qui vous propose une programmation très riche et variée.

Piscine de la Fontenette : Débat public

La Ville de Carouge invite la population carougeoise au débat entre le Conseil administratif et le comité de soutien – défenseurs de la nouvelle piscine de la Fontenette, votée par le Conseil municipal en novembre 2023 –, d'une part, et, d'autre part, le comité référendaire s'opposant à ce projet. Ce débat public aura lieu le lundi 6 mai à 19h30 à la Salle des fêtes.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courriers reçus

Aucun courrier n'a été reçu depuis la dernière séance.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. 4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 151-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2023 DANS LEUR INTEGRALITE ET DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2023

Au nom du Conseil administratif, Mme Molinari a le plaisir de présenter ce soir au Conseil municipal les comptes 2023. Elle invite, comme chaque année, les membres du Conseil municipal à lire la déclaration du Conseil administratif sur les comptes 2023 qu'ils trouveront à la page 117 de leur classeur.

Préambule

En préambule, Mme Molinari relève que les comptes 2023 sont bénéficiaires, avec un excédent de produits, certes peu élevé, mais qui se monte malgré tout à CHF 48'000.-, alors qu'un déficit budgétaire de CHF 4,7 millions avait été annoncé.

Ce résultat positif est dû à trois facteurs principaux :

- Les revenus de la fiscalité sont alignés avec ceux qui étaient prévus au budget 2023, malgré des correctifs des années antérieures qui se sont avérés négatifs. Pour rappel, au vu des résultats de ces dernières années, largement supérieurs aux estimations du département des finances, le Conseil administratif avait décidé de majorer de 3% ces prévisions dans le budget 2023.
- Les charges d'exploitation sont non seulement maîtrisées, mais aussi inférieures de CHF 3,1 millions par rapport au budget (hors amortissements complémentaires de CHF 5,2 millions). Mme Molinari rappelle que les amortissements complémentaires ont des impacts positifs sur les budgets de fonctionnement des

années suivantes. La diminution des charges d'exploitation s'explique par une diminution de CHF 1,4 million des charges de personnel et une diminution des amortissements à hauteur de CHF 2,5 millions grâce aux amortissements complémentaires des années précédente.

- Enfin, une partie du patrimoine financier a été réévaluée, pour un montant net de CHF 3,2 millions.

Mme Molinari signale en outre que, sur les CHF 27 millions d'investissements budgétés, seuls CHF 16 millions ont été dépensés. Dans ces CHF 16 millions bruts, il faut considérer environ CHF 2,3 millions pour la subvention de la voie verte d'agglomération, ainsi que des subventions pour le fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU). Le tout représente CHF 12 millions, soit 44% du budget. A noter enfin que, depuis plusieurs années, un certain ralentissement dans le rythme de la mise en œuvre des investissements est constaté.

Résultat positif

Au niveau des charges, l'écart entre le budget 2023 et le réel 2023 se monte à CHF 2,6 millions, soit +2%. Pour les revenus, l'écart est de CHF 7,3 millions, soit +6%. Mme Molinari précise que les charges incluent CHF 5,2 millions d'amortissements complémentaires votés par le Conseil municipal, qui grèvent donc les charges en 2023 mais qui permettront de diminuer les charges de fonctionnement dans les années à venir. Elle signale en outre que la dissolution de certaines provisions fiscales a mené à une baisse des charges, à hauteur d'environ CHF 2 millions, ainsi que CHF 200'000.- relatifs aux provisions sur les taxations non notifiées. Pour rappel, chaque année, un pourcentage sur les taxations non notifiées doit être provisionné, puisqu'il est impossible de savoir à quel montant s'élèveront finalement les taxations notifiées et qu'il faut tenir compte d'une éventuelle déperdition. A noter par ailleurs, comme mentionné plus tôt, que les charges d'exploitation courantes sont en baisse de CHF 3,1 millions et que les amortissements complémentaires ont grevé les charges 2023 à hauteur de CHF 5,2 millions – mais il s'agit d'un mal pour un bien. Enfin, Mme Molinari mentionne la recette nette de réévaluation du patrimoine financier pour un montant de CHF 3,2 millions.

Evolution des charges et revenus

Les charges sont en recul de CHF 11 millions par rapport au réel 2022. Elles sont néanmoins en hausse de près de CHF 10 millions par rapport au réel 2021. Comme évoqué plus tôt, CHF 5,2 millions d'amortissements complémentaires ont pu être passés dans les comptes, et ce malgré une fiscalité en phase avec le budget 2023 – c'est-à-dire sans bonne surprise en 2023 – et des correctifs fiscaux qui sont cette année négatifs de CHF 2 millions. A noter qu'en 2022, des amortissements complémentaires d'un montant de CHF 14 millions avaient pu être passés dans les comptes.

Les revenus sont également en recul par rapport au réel 2022, de CHF 12,5 millions, soit -8,7%. Pour rappel, les correctifs fiscaux avaient été positifs en 2022, pour un montant d'environ CHF 10 millions, alors que, cette année, les correctifs fiscaux sont négatifs à hauteur de CHF 2 millions.

Répartition des charges

Les charges du personnel se montent à CHF 42,8 millions, soit 33% du total des charges. Pour la première fois depuis longtemps, leur poids dans le budget est dépassé par celui des charges de transfert (34%), lesquelles comprennent les subventions. A propos des charges de transfert, Mme Molinari mentionne la dépréciation des créances (rubrique

318), qui est due à la dissolution de certaines provisions fiscales. Quant aux amortissements complémentaires, la variation entre le réel 2022 et le réel 2023 est due au fait que, en 2022, il avait été possible d'amortir de façon anticipée CHF 14 millions, contre CHF 5,2 millions en 2023.

Evolution des charges (budget 2023 versus réel 2023)

Mme Molinari relève que la première partie du graphique concerne le fonctionnement, tandis que la deuxième partie concerne les variations que l'on peut qualifier d'exceptionnelles, notamment les provisions fiscales de CHF 2 millions, la diminution de la TPC et l'évolution du patrimoine financier, qui ne correspond bien sûr pas à une entrée monétaire mais qui doit malgré tout être inscrite aux comptes. Concernant la réévaluation du patrimoine financier, Mme Molinari mentionne qu'avec CHF 6,8 millions de recettes et CHF 3,8 millions de charges, le total net est de CHF 3,8 millions. En ce qui concerne le personnel, la diminution de CHF 1,3 millions est essentiellement due à des engagements décalés et quelques difficultés de recrutement pour certains postes qui ont dû être réouverts. Enfin, les amortissements du patrimoine administratif sont en baisse de CHF 2,9 millions.

Amortissements

Mme Molinari rappelle que les investissements doivent anticiper les différents besoins qui se présenteront et sont bien sûr en lien avec la question des amortissements, qui peuvent avoir un poids important dans le budget de fonctionnement. Les règles comptables que les communes doivent suivre définissent précisément la durée des amortissements, soit en général trente ans. Le budget 2023 prévoyait CHF 12,8 millions d'amortissements. En réalité, les amortissements se sont montés à seulement CHF 10,3 millions. L'écart de CHF 2,5 millions s'explique par les « économies » qui ont pu être réalisées grâce aux amortissements complémentaires effectués les années précédentes.

Pour rappel, CHF 11 millions avaient pu être amortis de façon anticipée en 2021, CHF 14 millions en 2022 et CHF 5,2 millions ont pu l'être en 2023. Les amortissements complémentaires ont un impact important sur le budget de fonctionnement des années suivantes. Pour 2024 par exemple, l'impact estimé s'élève à - CHF 3,6 millions sur le fonctionnement. L'impact diminue au fur et à mesure des années, mais il serait encore de - CHF 3,6 millions en 2025, avant de passer à - CHF 3,5 millions en 2026 et à - CHF 3,3 millions en 2027. Pour rappel également, l'autorisation pour les communes de présenter des budgets déficitaires, qui est liée à l'entrée en vigueur de RFFA, prend fin en 2027. A noter que, depuis que cette possibilité existe, la commune de Carouge a toujours eu des comptes positifs.

Charges de personnel

En prenant en compte toutes les natures de charges 301 à 309, une économie de CHF 1,4 million a été réalisée sur les charges de personnel par rapport au budget, contre CHF 620'000.- en 2022. A noter que, depuis 2019, les charges de personnel baissent en pourcentage. Mme Molinari relève ensuite le remboursement des APG (nature 426) pour plus de CHF 900'000.-. Elle signale ensuite que l'écart de CHF 1,4 million entre le réel 2023 et le budget 2023 s'explique par des postes vacants et des reports d'engagements, un rallongement des processus de recrutement par manque de candidatures, le non-remplacement de certaines absences et des postes fixes occupés par du personnel non permanent, de manière bien sûr temporaire.

Répartition des revenus

Au niveau des personnes physiques, le réel 2023 à CHF 62,2 millions est très proche du budget 2023, qui était à CHF 62,3 millions. Pour les personnes morales, le réel est de CHF 14 millions, contre CHF 13,5 millions au budget. Pour la taxe professionnelle, il est à CHF 17,3 millions, contre CHF 19 millions au budget. Et pour la péréquation, il est à CHF 3,4 millions contre CHF 2,4 millions au budget. Les autres revenus, qui comprennent notamment la taxe sur les déchets ou les restaurants scolaires, mais aussi la réévaluation du patrimoine financier, se montent à CHF 33 millions au réel 2023, contre CHF 26 millions au budget 2023. A noter que la taxe professionnelle diminue de CHF 500'000.- par rapport au réel 2022.

Mme Molinari souligne que, pour les personnes physiques, le réel est parfaitement aligné au budget, malgré les correctifs qui, pour la première fois depuis longtemps, étaient négatifs, à hauteur d'environ CHF 2 millions. Concernant les personnes morales, contrairement à d'autres communes qui ont vu leurs recettes fortement augmenter en 2023, Carouge n'a pas sur son territoire de nombreuses sociétés de négoce, qui ont été particulièrement performantes en 2023, ni de nombreux *hedge funds*. Cela apporte à la Commune une certaine stabilité, puisqu'il s'agit là de rentrées fiscales particulièrement volatiles.

Revenus de la fiscalité

Mme Molinari attire l'attention du Conseil municipal sur l'écart de seulement - CHF 300'000.- entre le réel 2023 et le budget 2023. Les revenus de la fiscalité sont donc précisément dans la cible prévue. Pour rappel, en 2023, le Conseil administratif avait prévu une marge de 3% pour essayer d'ajuster les prévisions du département des finances, sachant que l'écart entre ces prévisions et les résultats finaux est régulièrement important. Force est de constater que cette décision était sage et qu'elle a permis d'éviter des coupes démesurées dans le budget 2023.

Au réel 2023, les correctifs fiscaux nets sont inférieurs de CHF 2,1 millions à ce qui était prévu au budget, alors que, par le passé, ils étaient très souvent positifs. A noter par ailleurs que, pour l'impôt à la source, les correctifs et rattrapages se montaient à CHF 4,5 millions au réel 2022, alors qu'ils sont à - CHF 4,1 million au réel 2023.

Mme Molinari ne s'attardera pas sur la valeur du centime. Elle relève toutefois que cette information permet de comparer la valeur du centime additionnel de la ville de Carouge à celle d'autres communes.

Evolution des revenus (budget 2023 vs réel 2023)

Les variations des revenus concernent en particulier la réévaluation du patrimoine financier de + CHF 4,8 millions, l'augmentation du titre de la BCGE pour CHF 320'000.-, une rentrée supplémentaire de CHF 1,6 million en lien notamment avec les compensations RFFA, et + CHF 1 million relatif aux taxes et émoluments (nature 42, qui comprend les restaurants scolaires, la piscine, les déchets et la location des salles).

Investissements

En 2023, les investissements en cours se montent à CHF 113 millions pour le patrimoine administratif et CHF 900'000.- pour le patrimoine financier. Au total, 86 délibérations sont actuellement ouvertes. Les membres du Conseil municipal trouveront la liste détaillée des délibérations et investissements ouverts à la page 209 de leur classeur. Mme Molinari évoque ici uniquement l'investissement ouvert pour l'école des Pervenches, pour un montant de CHF 35 millions.

Le nombre de délibérations ouvertes varie très peu depuis 2019. A noter par ailleurs que, comme en 2021 et 2022, les investissements pour le patrimoine administratif représentent la très grande majorité du total des investissements.

En 2023, CHF 16,5 millions bruts, contre CHF 19,1 millions en 2022, ont été investis dans 62 projets. Mme Molinari relève que la slide énumère les principaux projets qui, à eux seuls, représentent 73% des investissements.

Intérêts de la dette par habitant

Mme Molinari remarque que parler d'investissements, c'est parler d'amortissements mais aussi de la dette. En 2023, la dette brute diminue, passant de CHF 4'913.- à CHF 4'270.- par habitant, grâce au remboursement d'emprunts arrivés à échéance et qui n'ont pas immédiatement été renouvelés. La dette nette diminue bien plus fortement puisqu'elle passe de CHF 626.- à CHF 427.- par habitant.

Indicateurs

Mme Molinari mentionne que le ratio dette/patrimoine est plutôt bon. Les liquidités sont en baisse en raison du remboursement des emprunts que Mme Molinari a évoqué et qui se montait à environ CHF 15 millions.

Conclusion / Perspectives

Mme Molinari souligne que les comptes sont équilibrés. Les charges de fonctionnement sont maîtrisées et le plan de sobriété énergétique continue à être déployé. Le Conseil administratif a fait un choix judicieux en décidant de présenter un budget déficitaire, ce qui a permis d'éviter des coupes inutiles dans les prestations. Les recettes fiscales des personnes physiques et des personnes morales sont dans la cible du budget. La fiscalité globale est toutefois en diminution par rapport à 2022, qui avait été une année exceptionnelle en termes de rattrapages des années antérieures. Mme Molinari relève qu'il est nécessaire d'avoir des prévisions fiscales plus précises de la part du Canton. Des demandes en ce sens ont été faites notamment par la commune de Carouge. Le dossier se trouve aujourd'hui devant l'ACG. Le dicastère de Mme Kast, qui comprend le service des affaires communales, et le dicastère de Mme Fontanet souhaitent en effet discuter avec une délégation de l'ACG, pour ne pas avoir à mener des discussions en bilatéral. Les discussions portent notamment sur l'obligation de présenter, hors RFFA, des budgets à l'équilibre, ou encore sur la durée des amortissements qui, aujourd'hui, est fixée à 30 ans. Pour les communes comme Carouge qui doivent faire face à court terme à des investissements extrêmement importants, cette durée entraîne un problème de capacité d'emprunt et d'illiquidités, et a donc un impact sur la mise en œuvre des éléments essentiels à l'accueil des nouveaux habitants. Et comme le mentionnait Mme Molinari, il s'agit également de discuter des prévisions fiscales cantonales, dont l'imprécision est difficile à gérer pour les communes

Mme Molinari attire ensuite l'attention du Conseil municipal sur les charges contraintes, toujours en augmentation. Par ailleurs, la planification des investissements continue à être réactualisée, sachant l'importance d'avoir une vision plus fine et réaliste. Mme Molinari mentionne pour terminer que l'équilibre budgétaire doit être atteint d'ici 2027. Une réflexion est en cours à ce sujet au niveau cantonal.

Mme Molinari remercie le service des finances, en particulier M. Giovanni di Stefano et M. Sébastien Prettre, pour leur collaboration dans la préparation de cette présentation et pour l'excellente tenue des comptes. Elle adresse également ses remerciements à tous les services pour leur travail dans la préparation de ces données comptables.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Calame recommande de donner des précisions en commission sur la baisse de la population (moins 419 entre 2019 et 2023) mentionnée dans le cadre des intérêts de la dette, à la page 152 sur 228. Cette baisse surprend M. Calame.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 152-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE DE CHF 8'646. — ET LES MOYENS DE LE COUVRIR

Mme Molinari introduit le sujet. Comme chaque année, une délibération vise à soumettre au Conseil municipal les éventuels dépassements relatifs aux délibérations qu'il a votées. Il serait possible de présenter systématiquement une délibération pour chaque petit ou grand dépassement. Cela ne semble toutefois pas rationnel lorsqu'il s'agit de petits montants, raison pour laquelle le Conseil administratif propose depuis quelques années au Conseil municipal, quand cela est nécessaire, une délibération portant sur l'ensemble des petits dépassements, pour qu'ils lui soient soumis en une fois. Cette délibération est présentée lors du vote des comptes. Cette année, la délibération comporte un seul dépassement, d'un montant de CHF 8'646.-, lié à un projet d'adaptation de la chaussée permettant l'insertion d'une voie de bus sur la route des Jeunes. Les dépassements d'un montant conséquent seront eux, traités séparément.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation. La parole n'est pas demandée.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 153-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE SUPERFICIE EN FAVEUR DE LA VILLE DE CAROUGE SUR LA PARCELLE N° 1881 DE CAROUGE PROPRIETE DE LA FONDATION PRAILLE-VERNETS-ACACIAS ET GREVEE D'UN DROIT DE SUPERFICIE N° 1886 EN FAVEUR DE SIMGA SA – SISE AVENUE VIBERT

Mme Molinari introduit le sujet. Le point de récupération des déchets hors sol existant sur la parcelle n° 1881 sera prochainement remplacé par des bennes enterrées, conformément aux objectifs environnementaux et de gestion des déchets de la Commune. La politique de tri des déchets de la ville de Carouge témoigne de son engagement envers la durabilité environnementale et le bien-être de ses citoyens. Elle vise à promouvoir des pratiques de gestion des déchets efficaces et responsables. Le remplacement des points de récupération hors sol par des bennes enterrées représente une étape importante dans la réalisation de ces objectifs, en améliorant l'esthétique urbaine tout en optimisant l'utilisation de l'espace public.

C'est dans ce contexte que la délibération 077A-2017 avait permis l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation destiné à la mise en place de déchèteries enterrées sur le territoire communal. Les écopoints Sigismond et Poluzzi ont été réalisés en 2022.

L'écopoint Tireurs-de-Sable sera réalisé durant l'automne 2024. Afin de pouvoir réaliser la déchetterie enterrée Blavignac, située sur la parcelle n°1881 de Carouge propriété de la Fondation PAV, l'acte notarié en annexe de la présente délibération doit être signé par les parties suivantes : la FPAV, SIMGA, et la Ville de Carouge. Dans ce cadre, le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'accepter la constitution, en faveur de la ville de Carouge, d'une servitude de superficie gratuite grevant la parcelle 1881 de Carouge et le DDP 1886 de Carouge, et de donner tous pouvoirs au Conseil administratif de signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

7. MOTIONS

Il n'y en a pas.

8. POSTULATS

Il n'y en a pas.

9. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

10. PETITIONS

Il n'y en a pas.

11. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse de M. Fraomene à la question orale QO 197-2024 posée par M. Mützenberglors du Conseil municipal du 29 février 2024 concernant les abonnements TPG Junior

Pour rappel, l'achat des abonnements se fait actuellement en ligne ou en agence TPG du 1^{er} juin au 30 septembre. Un montant de CHF 100.- est alloué à tous les jeunes âgés de 10 à 24 ans (et de 6 à 24 ans depuis cette année) qui font la demande de la participation financière pour l'achat d'un abonnement annuel. Ce sont 1'015 juniors sur environ 3'500 jeunes de 10 à 24 ans qui en ont fait la demande l'année dernière.

Concernant le point financier relatif aux comptes 2022, le réel fait état d'une erreur comptable dans le compte rendu. Le total des dépenses de l'année 2022 s'est élevé à CHF 103'800.-. C'est pourquoi, le budget 2024, que le Conseil municipal a voté, a été

consolidé selon le réel de l'année 2022 et prend en compte les dépenses additionnelles de l'action spéciale de cette année destinée aux jeunes adultes entre 25 et 29 ans et de l'élargissement de l'action junior aux 6 à 9 ans.

Pour information, M. Fraomene travaille en ce moment avec ses services sur une proposition pour le budget 2025 pour dynamiser l'utilisation des transports publics de la population carougeoise, tout en se basant sur les éléments transmis par les TPG sur les actions des autres communes.

La Commune étudie notamment la possibilité d'étendre l'action aux seniors ou à l'ensemble de la population pour encourager le transfert du mode de transport. Elle est bien entendu également dans l'attente de la décision du Grand Conseil par rapport à la proposition du Conseil d'Etat d'octroyer la gratuité aux jeunes jusqu'à 25 ans domiciliés dans le canton.

Par ailleurs, un point précis d'amélioration a déjà été identifié. Il s'agit de la période durant laquelle l'action junior a lieu : M. Fraomene propose au Conseil municipal de l'étendre à toute l'année. C'est un point auquel les TPG ont également rendu la Commune attentive, cette mesure permettrait en effet à davantage de jeunes de bénéficier de son soutien.

Par ailleurs, M. Fraomene annonce que cette année, il a quand même prévu d'adresser un courrier aux jeunes adultes de 25 à 29 ans pour les informer de l'action spéciale les concernant.

M. Fraomene remercie le service des affaires sociales, qui étudie les différentes pistes d'amélioration de la communication de cette action au regard des expériences des autres communes.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 047-2023 de M. Baertschi concernant l'arrosage de la végétation

Pour rappel, M. Baertschi posait notamment les questions suivantes :

1. Est-il possible de planifier la consommation d'eau souhaitable pour notre végétation en période de sécheresse et de canicule ?
2. Entre les réseaux existants et l'alimentation fournie par des véhicules, notamment pour des bacs à vocation de rafraîchissement, comme c'est le cas en zone piétonne, quelle est aujourd'hui la consommation ?
3. En termes de coûts et de volume, quelle est la situation ?

La réponse est la suivante.

Cher Monsieur,

Lors de la séance du Conseil municipal du 19 octobre 2023, vous avez déposé une question écrite relative à l'arrosage de la végétation arborée dans l'espace public lors de pics de canicule. Nous souhaitons vous informer que répondre à ces questions s'est avéré complexe, car nous ne disposons pas actuellement des moyens techniques nécessaires pour accéder à l'ensemble des données. Néanmoins, nous vous présentons ci-après quelques éléments de réponse, qui nous l'espérons, vous seront utiles.

- Pour une planification précise de la consommation d'eau, nous envisageons la modernisation des installations d'arrosage automatique avec l'intégration de sous-compteurs dédiés qui nous permettront d'obtenir des chiffres précis concernant la

consommation d'eau. Ce projet est actuellement en phase d'étude et sera intégré dans le budget de l'année 2025.

- Concernant l'arrosage manuel des bacs à fleurs et des massifs, effectué à l'aide de véhicules équipés de citernes, la consommation est estimée à une moyenne de 161.6 m³ d'eau par an, pour un coût total de CHF 776.-, selon le tarif standard incluant une taxe d'épuration de CHF 4.80 TTC/m³.
- En ce qui concerne l'arrosage automatique, il est essentiel de noter que la Ville de Carouge dispose de 84 compteurs SIG. Cependant, seuls 23 d'entre eux sont équipés de sous-compteurs permettant de quantifier la consommation d'eau spécifiquement pour cette activité. La consommation annuelle totale pour l'arrosage automatique s'élève à 15'589 m³, correspondant à un montant total de CHF 38'973.-. Ce tarif est basé sur le tarif standard sans taxe d'épuration de CHF 2.50 TTC/ m³ utilisé lorsque le compteur est exclusivement dédié à l'arrosage.
- Les 49 autres compteurs, qui ne sont pas équipés de sous-compteurs, ne nous permettent pas de quantifier les débits d'eau utilisés exclusivement pour l'arrosage automatique. En effet, ces compteurs sont liés aux bâtiments et incluent la consommation des bâtiments.
- En ce qui concerne l'évolution de l'utilisation de l'eau à l'avenir, nous avons déjà mis en place quelques mesures. Par exemple, l'installation des capteurs d'humidité du sol dans les bacs à fleurs, initiée dans le cadre du projet smart city, nous permet d'adapter l'arrosage en fonction des besoins. Ces besoins peuvent varier d'une année à l'autre, notamment en fonction des épisodes de sécheresse.
- Quant à la récupération de l'eau de pluie, un réservoir est actuellement installé dans le toit du bâtiment situé au 92 Route du Val-d'Arve. Ce réservoir a une capacité de stockage de 110 m³ d'eau de pluie.
- Afin de mieux gérer l'utilisation d'eau tant pour la production florale que pour l'arrosage automatique des bacs et massifs, le secteur nature et espaces verts a mis en place plusieurs mesures qui permettraient de faire face aux restrictions d'eau si elles venaient à s'appliquer. Parmi ces solutions, les mesures suivantes sont à mentionner :
 - o Un circuit fermé qui permet de réutiliser l'eau pour la production des plantes en serre est utilisé.
 - o Une citerne a été installée dans le toit de la serre comme mentionné. Elle permet de récupérer l'eau de pluie, réduisant ainsi notre dépendance à l'eau du réseau pour l'entretien des plantes produites.
 - o Un nouveau type de terreau contenant du charbon végétal qui rend le sol plus fertile et retient l'eau plus longtemps a été mis en place dans plusieurs plantations. De plus, nous utilisons des granulés végétaux permettant de mieux stocker l'eau et les nutriments.
 - o La Ville de Carouge en collaboration avec les services cantonaux a lancé le premier site de plantation de type « fosse de Stockholm ». Ce système permet de valoriser l'eau de pluie tombée sur les voiries et aux alentours des arbres, de manière à assurer une meilleure croissance de ceux-ci, notamment ceux situés dans un contexte minéral urbain. En effet, des fosses ainsi qu'un substrat spécial permettent de garder longtemps l'humidité et d'économiser l'eau.

- o Des espèces végétales qui nécessitent moins d'arrosage, contribuant ainsi à une utilisation plus efficace de l'eau, sont privilégiées.
- o Il est par ailleurs prévu de remplacer les bacs à fleurs qui arrivent en fin de parcours, par des bacs isolés de plus grande capacité. Ces nouveaux bacs permettront de mieux conserver l'humidité pour lutter contre la sécheresse.
- Finalement, les services communaux, conscients de cette problématique, étudient toutes les possibilités de récupérer l'eau de pluie pour constituer des réserves. Cela fait particulièrement sens si un usage à proximité immédiate, sans nécessité de transport est possible, comme dans le cas de la serre par exemple.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 048-2024 de M. Baertschi relative à la pose de panneaux signalétiques et de chicanes à tous les points d'accès à la promenade des Orpailleurs

Cher Monsieur,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 29 février 2024, traitant des problèmes liés à l'installation de barrière « chicane » et à la pose de panneaux de signalétique à la promenade des Orpailleurs sur le tronçon compris entre le pont du Val-d'Arve et le pont de la Fontenette, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Tout d'abord, je tiens à vous assurer que la sécurité de tous les usagers de notre domaine public communal est une priorité pour le Conseil administratif. Nous accordons une attention toute particulière aux personnes les plus vulnérables fréquentant ces espaces.

Concernant votre demande visant à installer une barrière "chicane" à l'accès jouxtant le boulo-drome, je vous confirme que cela est en traitement par le service en charge et que ladite chicane sera installée le plus rapidement possible.

Par ailleurs, des mesures visant à accroître la visibilité des panneaux définissant le statut de circulation existant dans le secteur seront prises. L'amélioration de l'information va aussi concerner le fait que sur le tronçon entre le pont de la Fontenette et le pont du Val-d'Arve, les chiens peuvent être promenés sans laisse. L'implantation de ces panneaux sera complétée de manière à ce que les signalisations soient présentes sur tous les accès à ce tronçon du chemin des Orpailleurs.

J'espère avoir répondu à vos attentes et vous prie de croire, cher Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

Mme Kolla Barnes : Nuisances des corneilles au boulevard des Promenades et à la rue de la Faïencerie – Quelles mesures la Commune va-t-elle prendre ?

Mme Kolla Barnes se fait la porte-parole des riverains et des passants qui fréquentent régulièrement le boulevard des Promenades et la rue de la Faïencerie. Comme les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif ont peut-être eu l'occasion de le constater, des corneilles se sont installées depuis quelques années sur les arbres qui bordent la partie pavée du haut du boulevard des Promenades, partie qui jouxte la rue de la Faïencerie. Cette année, les nids sont au nombre de vingt-quatre. Evidemment, les nuisances s'en trouvent augmentées. Les riverains et les passants s'en inquiètent et s'en plaignent. En effet, les déjections des nombreux volatiles souillent les voitures garées près des arbres ainsi que les trottoirs (le seul bénéfice pouvant être le chiffre d'affaires des tunnels de lavage). Autre nuisance, les cris très sonores qui incommode jour et nuit les locataires des immeubles et qui effraient les enfants. Plus grave encore, et ce comportement est en augmentation, les corneilles se montrent très agressives. Plusieurs personnes ont été attaquées et blessées à la tête ou à la nuque, les corneilles attaquant par derrière (de façon très lâche). Ces personnes ne sont pas les seules victimes, puisque les pigeons sont également attaqués. On en retrouve parfois blessés sur les trottoirs de cette zone. La ville de Carouge a bien sûr connaissance de cette situation puisqu'elle a reçu des doléances à ce sujet. Il semblerait qu'elle soit en contact avec le service cantonal compétent. Mme Kolla Barnes souhaiterait des informations sur ces contacts et demande si des mesures sont envisagées.

Mme Molinari précise d'abord que ces volatiles sont, pour la plupart, des corbeaux freux et non pas des corneilles. La distinction est importante car les corbeaux freux, à l'origine de ces cris assourdissants, sont une espèce protégée sur le territoire suisse. Mme Molinari a effectivement connaissance de la situation rapportée par Mme Kolla Barnes et qui correspond aux observations des services communaux. Ces trois dernières années, la ville de Carouge a entrepris des démarches auprès d'autres communes pour comprendre comment celles-ci géraient les changements d'habitude des corbeaux freux. Elle s'est adressée également à plusieurs reprises au service du vétérinaire cantonal. En outre, elle a pris des renseignements auprès d'autres cantons qui ont traité cette problématique, qui s'est posée notamment à Yverdon. De prime abord, la situation paraît simple – une personne a d'ailleurs dit à Mme Molinari qu'il lui suffirait de prendre son fusil et de tirer depuis la fenêtre de son appartement dans les Tours. En réalité, elle est complexe car il est difficile de prendre des mesures pour éloigner ces animaux extrêmement intelligents, qui ont choisi de venir en ville pour profiter de la chaleur et de la nourriture qu'ils trouvent facilement notamment dans les poubelles. Les corbeaux freux sont même capables de soulever les couvercles des poubelles pour aller fouiller dans les ordures – à noter qu'ils n'y arrivent pas avec les nouvelles poubelles qui ont été installées par le service de la voirie. Les solutions ne sont pas nombreuses. Des techniques avec des épouvantails et des faucons ont été testées dans d'autres communes, sans donner de résultats probants. Au contraire, cela conduisait parfois à une dispersion des nids sur un plus large territoire, créant ainsi des nuisances dans des zones plus importantes que précédemment. Dernièrement, la Commune a enfin obtenu l'autorisation du service du vétérinaire cantonal de tester la méthode qui consiste à enlever les nids (ce qui ne sera pas simple, au vu de la hauteur des platanes) afin de décourager la nidification des corbeaux freux l'année suivante. Il faudra attendre l'été, voire l'automne, car il est interdit de le faire pendant la période de nidification, qui est en cours. Mme Molinari espère que cette mesure permettra de résoudre les nuisances sonores causées par les corbeaux freux, mais aussi le problème de leurs déjections qui obligent la voirie à nettoyer fréquemment la chaussée. Mme Molinari se voudrait optimiste quant au résultat de cette mesure, mais elle n'en est pas convaincue, sachant que les techniques qui ont été testées

ailleurs n'ont pas toujours eu d'effets satisfaisants. Il vaut néanmoins la peine de tester cette option qui est désormais autorisée.

Mme Kaytak : Inscriptions à la Braderie

Mme Kaytak relève que les inscriptions à la Braderie ont eu lieu mardi passé. Il était possible soit de faire la queue devant l'arcade de Carouge à votre service, soit, comme l'année passée, de s'inscrire en ligne. Cette année, l'engouement a été considérable. Mme Kaytak a l'impression qu'il augmente chaque année. Elle souhaite savoir si des inscriptions ont été refusées et, le cas échéant, combien. Par ailleurs, le Conseil administratif envisage-t-il d'augmenter le périmètre des stands pour répondre favorablement aux personnes qui n'ont pas pu avoir de place ? Enfin, priorise-t-il les inscriptions en ligne ou les inscriptions sur place ? Dans ce dernier cas, les personnes qui attendent en ligne sont-elles informées que les personnes sur place sont prioritaires ?

Mme Lammar confirme que l'engouement est toujours plus fort. Cette année, la ville de Carouge a été victime du succès de la braderie, puisque les près de 300 emplacements mis en vente ont été pris d'assaut dès le premier jour d'ouverture des inscriptions. Il faut savoir que les emplacements mis en vente étaient légèrement moins nombreux que les années précédentes. En effet, l'église étant en travaux, moins de stands pourront être installés dans cette zone, en raison des échafaudages. Il y a également quelques travaux dans le secteur des Promenades. Il serait possible d'étendre le périmètre de la braderie, mais cela nécessite une réflexion en amont, notamment parce qu'il faudrait fermer des routes. Dès lors, le périmètre de la braderie cette année est identique à celui des années précédentes. Les près de 300 emplacements ont donc été pris d'assaut et ont tous été attribués la première journée des inscriptions. Malheureusement, environ 70 personnes n'ont pas pu obtenir de place. Mme Lammar précise que les inscriptions se font en deux temps : une préinscription pour indiquer que l'on souhaite un emplacement, puis l'on met les documents demandés en ligne ; ces documents sont ensuite vérifiés, et finalement l'inscription est validée. Le principe du premier arrivé, premier servi est valable aussi au moment de la vérification des documents. S'agissant d'une éventuelle priorisation des personnes qui s'inscrivent en ligne ou de celles qui s'inscrivent au guichet, l'objectif est de ne favoriser ni les unes ni les autres, raison pour laquelle, comme les années précédentes, une partie des emplacements est réservée aux personnes qui viennent au guichet et une autre partie aux personnes qui s'inscrivent en ligne. Mme Lammar pourra se renseigner sur le détail des statistiques, pour savoir si les refus ont concerné plutôt les personnes venues au guichet ou celles qui souhaitaient s'inscrire en ligne, mais ce sont plusieurs dizaines de personnes qui n'ont pas pu obtenir d'emplacement. Cela dit, à l'initiative du reste de Mme Kaytak, Carouge a désormais deux braderies par année. Mme Lammar espère que les personnes qui n'ont pas pu obtenir de stand pour la braderie ce printemps auront l'occasion de participer à la braderie cet automne.

M. Baertschi : Grincements stridents de trams au passage des convois

M. Baertschi a été alerté hier par une personne qui habite depuis soixante ans près du Bar du Nord et qui lui a relaté que la situation frisait l'insalubrité. Il invite le Conseil administratif à intervenir auprès de la direction d'exploitation des TPG. Les grincements sont non seulement dus à des problèmes de dilatation dès qu'il fait froid, mais aussi aux roues, alors que des appareils existent pour rectifier les roues afin d'atténuer ces bruits – apparemment, le service des TPG qui s'occupe de cette problématique ne suit pas la situation de près. Il ne doute pas que le Conseil administratif fera le nécessaire auprès des TPG, mais il tenait à relayer ici cette préoccupation, sachant que c'est aussi le rôle des membres du Conseil municipal que de relayer au Conseil administratif les problèmes des communiers.

Mme Molinari invite M. Baertschi à lui transmettre les coordonnées de ce communier, afin de faire le lien avec les TPG. En effet, ceux-ci sont dotés d'un système permettant de reformater les roues pour qu'elles grincent moins – ce système a donné du reste de bons résultats. Par ailleurs, la météo joue aussi un rôle puisque les grincements sont plus forts quand le temps est humide.

M. Baertschi : Arrangements autour des arbres de la rue Vautier

Un communier a attiré l'attention de M. Baertschi sur les arbres à la rue Vautier autour desquels de petites barrières ont été installées et des arrangements végétaux ont été plantés. Cet aménagement est particulièrement convivial. Est-il prévu de le faire pour d'autres arbres à Carouge ?

Mme Molinari répond qu'il n'est pour l'instant pas prévu de le faire ailleurs, sachant que ces arrangements dépendent beaucoup du type de substrat autour de l'arbre. Ces aménagements ne sont pas là uniquement pour le plaisir des yeux. En l'occurrence, il s'agissait aussi de protéger ces arbres de toutes sortes d'incivilités qui étaient malheureusement communes dans le secteur, surtout en fin de soirée. La barrière permet de maintenir une certaine distance avec l'arbre et d'améliorer un peu la qualité de vie de ce dernier.

M. L. Antonioli : La Faïencerie

M. L. Antonioli a été approché par différentes sociétés à propos du parcours mis en place à la rue de la Faïencerie. En raison des travaux à la rue du Collège, une déviation a été prévue pour les riverains de la Faïencerie, afin qu'ils puissent accéder à leur domicile. Une déviation a également été aménagée pour le bus 11 le long du boulevard des Promenades. Les sociétés se plaignent du parcours que doivent faire leurs livreurs notamment. Ceux-ci doivent soit passer par la place de l'Octroi, soit faire le tour par derrière. Cela complique l'activité des différents commerces à la rue de la Faïencerie et au haut de la rue Jacques-Dalphin. Le parcours a été annoncé officiellement pour trois mois. Serait-il possible de fournir aux personnes qui le souhaiteraient un macaron qui leur permettrait, à elles et à leurs livreurs, d'emprunter le passage du boulevard des Promenades pour accéder facilement à leurs arcades commerciales ? Certaines ont demandé cet accès aux personnes en charge de la circulation pour le bus, qui leur ont répondu que malheureusement leur voiture était trop lourde et ne pouvait pas passer. On imagine leur étonnement puisque ce passage est prévu pour supporter un bus.

Mme Molinari se renseignera sur la mesure dans laquelle cette exception pourrait être prévue. Cela semble toutefois compliqué, parce que la Commune doit appliquer strictement les déviations et les parcours tels qu'ils ont été validés par l'office des transports. Il s'agit d'une question légale et de sécurité. Par la force des choses, le bus doit passer par cette déviation – tout sera remis en état quand cet aménagement provisoire ne sera plus nécessaire. Mme Molinari s'enquerra sur la possibilité de faire une exception pour les livreurs, mais sans aucune garantie de succès. En effet, pourquoi une exception serait-elle possible pour les livreurs, mais pas pour les habitants ? Ces déviations sont en place uniquement pour permettre en tout temps l'accès aux habitants et l'accès au parking de Sardaigne. Cela dit, Mme Molinari transmettra la demande de M. L. Antonioli.

M. L. Antonioli remarque que les habitants connaissent le périmètre, contrairement aux livreurs qui viennent souvent de l'extérieur de Carouge et ne sont donc pas familiers des lieux. Au feu de la poste, les personnes ont tendance à tourner à droite, elles se retrouvent au rondou et montent à Pinchat. Ce sont des véhicules supplémentaires qui circulent dans la commune. M. L. Antonioli comprend que les déviations ont été planifiées comme

l'a expliqué Mme Molinari, mais s'il était possible d'aider ces sociétés carougeoises, cela ne serait que positif.

M. Barbuzzi : Tir du printemps

M. Barbuzzi informe l'assemblée que ce week-end aura lieu le tir du printemps, sur deux jours, avec une petite restauration à midi. Pour rappel, la société de tir au canon est la deuxième la plus ancienne de la ville de Carouge. C'est une société traditionnelle. Ce sport est accessible à toutes et à tous à partir de 6 ans – il ne s'agit pas de tirs d'artillerie, ni de tirer avec une arme dans la main.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h45.